Publié le 13/03/2024

ID: 074-247400567-20240307-DEL_2024_17-DE





REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE Le 7 mars

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Nonglard, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté: 1er mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 31.

Présents :

Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations:

Pierre AGERON à Yvan SONNERAT Elisabeth BOIVIN à Séverine MUGNIER Roger DALLEVET à Philippe LANGANNE François DAVIET à Brigitte TERRIER Elodie DONDIN à Thomas BIELOKOPYTOFF Yves GUILLOTTE à Christiane MICHEL Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS

Excusé: Christian BOCQUET

Secrétaire de séance : Dominique BOUVET

N° 2024-17 : Autorisation à donner à M. le Président pour une demande de subvention au titre du dispositif FDIS (Fonds départemental d'interventions structurantes) concernant le projet de construction d'une déchetterie intercommunale

Madame Séverine MUGNIER, Vice-Présidente déléguée à la gestion des déchets, rapporteur

La Communauté de Communes Fier & Usses (CCFU) exerce la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés ». Bien qu'elle en ait la compétence, la CCFU ne possède pas de déchetterie sur son territoire et ses habitants sont amenés à se diriger vers la déchetterie d'Epagny, gérée par le Grand Annecy, dans le cadre d'une convention entre la CCFU et le GA.

Afin de répondre aux besoins liés à la multiplication des filières de tri et de valorisation, les élus souhaitent doter le territoire d'une déchetterie intercommunale et permettre de proposer une meilleure qualité de service aux usagers comme :

- Offrir un site fonctionnel;
- Proposer un équipement sécurisé et sécurisant (contrôle d'accès, circulation fluide);
- Valoriser les efforts de tri de l'usager (déchetterie associée à un projet d'atelier de réparation d'objets et d'une boutique).

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024



Pour ce faire, la CCFU a confié au groupement TECTA SAS (mandataire) / SISTEM ARCHITECTURE / TERRE ECO SARL / CIE DUPAQUIER SAS / BE CLEMENT le 11/01/2022, la maitrise d'œuvre du projet de construction de cet équipement sur la commune de La Balme de Sillingy.

La réflexion a abouti sur un projet de déchellerie nouvelle génération porté sur les axes du réemploi, de la prévention et du vidage sans quai. L'objectif principal de la future installation est de prioriser le réemploi dans le parcours de l'usager sur la déchetterie. Pour cela, le site sera pourvu de trois espaces permettant de donner une seconde vie aux objets et matières :

- Une recyclerie, gérée par une association qui permettra de vendre des objets restaurés

- Une zone réemploi qui permettra aux usagers de la déchetterie de déposer et récupérer gratuitement des objets.

- Une matériauthèque qui donnera une deuxième vie à des matériaux destinés à être jetés.

Le territoire de la CCFU accueillant de nombreux frontaliers, la CCFU peut bénéficier d'une subvention du Département au titre du Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS), issu des fonds genevois, pour ce projet structurant dont le coût estimatif s'élève à 2 977 673 € HT (travaux, études et MO).

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Dépenses € HT		Recettes	
Travaux	2 800 000	Département – CDAS 6.7%	200 000
MO	177 673	DETR 8.4%	250 000
.,,,,		Département - FDIS 30.2%	900 000
		Autofinancement 54.7 %	1 627 673
Total	2 977 673 € HT	Total	2 977 673 € HT

Il est proposé au conseil communautaire:

- D'approuver la demande de subvention au titre du FDIS, à hauteur de 900 000 €, pour la construction de la future déchet lerie intercommunale,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour effectuer les démarches et signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à cette demande de subvention.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président, Henri CARELLI Le secrétaire de séance, Dominique BOUVET

Bount